



Bordeaux, le 25 mars 2020

Coronavirus : point de situation

Des indicateurs de suivi de l'épidémie de Covid-19 mis à jour quotidiennement sur le site de Santé publique France

Sur sa [page internet dédiée au Covid-19](#), Santé publique France publie chaque jour une série de chiffres clés et d'indicateurs de suivi (arrêtés à J-1 14h), particulièrement :

- **Le nombre total de cas confirmés et de décès liés au Covid-19 en France avec une répartition par région uniquement.**

Sur ces données, Santé publique France précise que « *du fait de la difficulté de l'identification et de la confirmation biologique de l'ensemble des cas de Covid-19, les données présentées sous-estiment le nombre réel de cas. Dans le cadre du passage en phase 3, les recommandations étant maintenant de réaliser un prélèvement à visée diagnostique uniquement pour certaines catégories de patients, cette sous-estimation devient plus importante. Santé publique France prépare de nouveaux indicateurs pour assurer le suivi de l'épidémie à la phase 3* ».

Cette difficulté d'identification des cas confirmés ne permet pas à Santé publique France de publier la répartition départementale de ces cas. **Toutefois, l'ARS Nouvelle-Aquitaine s'est engagée à communiquer cette répartition une fois par semaine (le vendredi), sur la base de l'avancée des investigations réalisées par la cellule régionale de Santé publique France. Ces données sont des tendances puisqu'elles ne prennent pas en compte les cas confirmés en cours d'investigation et l'ensemble des cas diagnostiqués par la médecine de ville.**

- **Des indicateurs de suivi de l'épidémie de Covid-19 via l'observatoire cartographique GEODES.**
Ces indicateurs sont issus des données hospitalières, des urgences et de SOS Médecins. On y retrouve notamment, **par région et par département**, le nombre de personnes actuellement hospitalisées, le nombre de personnes actuellement en réanimation, le nombre de personnes décédées et le nombre de personnes retournées à domicile depuis le 1^{er} mars 2020...

L'ARS Nouvelle-Aquitaine mettra en avant ces données dans ses communiqués de presse :

- **Tous les jours, pour les données régionales (voir à la fin de ce communiqué),**
- **Chaque vendredi, pour les données départementales.**

Pour rappel, le travail de Santé publique France autour de ces données épidémiologiques a pour objectif de surveiller l'évolution de l'épidémie et principalement son impact sur le système de santé afin de pouvoir y apporter une réponse sanitaire adaptée.

Rejoignez la réserve civique pour apporter votre aide sur des missions vitales dans le cadre de l'épidémie de Covid-19

Face à l'épidémie de Covid-19, le gouvernement appelle à la mobilisation générale des solidarités. La réserve civique est un espace d'engagement ouvert à tous, que l'on soit bénévole habitué des missions associatives ou que l'on souhaite pour la première fois donner un peu de temps et d'énergie à l'une des missions vitales portées par la réserve civique :

- **Aide alimentaire et d'urgence** : distribution de produits de première nécessité (aliments, hygiène...) et de repas aux plus démunis,
- **Garde exceptionnelle d'enfants** : garde d'enfants de soignants ou d'une structure de l'Aide sociale à l'enfance,
- **Lien avec les personnes fragiles isolées** : maintien du lien (téléphone, visio, mail...) avec des personnes fragiles isolées (personnes âgées, malades ou en situation de handicap),
- **Solidarité de proximité** : courses de produits essentiels pour ses voisins les plus fragiles.

Pour cela, il suffit de **s'inscrire sur le site jeveuxaider.gouv.fr**



L'ARS renforce sa cellule régionale de renseignements dédiée au Covid-19

De nombreux appels de professionnels et particuliers sont reçus chaque jour par l'ARS Nouvelle-Aquitaine et sont traités par une cellule dédiée aux questions relatives au Covid-19. Pour compléter ce dispositif d'écoute, **une adresse courriel est mise en place** : ars-na-contact-covid19@ars.sante.fr

Pour une question d'ordre général sur les gestes barrières, les conditions du confinement, les symptômes du Covid-19, etc... reportez-vous en premier lieu :

- **aux questions/réponses** répertoriées sur le site : www.gouvernement.fr/info-coronavirus
- **au n° vert national (pour toutes questions non-médicales)** : **0800 130 000 (appel gratuit)**
- **aux informations régionales** disponibles sur www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

Si vous ne trouvez pas la réponse à votre question ou que vous soulevez un problème spécifique et que vous avez besoin d'aide/de conseil, l'équipe dédiée de l'ARS se tient à votre écoute 7 jours/7.



Cellule régionale de renseignements Covid-19

09 69 37 00 33 (appel non surtaxé)
ars-na-contact-covid19@ars.sante.fr
www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr



en complément du dispositif
N° VERT NATIONAL
0 800 130 000
APPEL GRATUIT
gouvernement.fr/info-coronavirus

Les opticiens et audioprothésistes se mobilisent pour répondre aux demandes urgentes pendant la durée du confinement

Afin de répondre aux demandes urgentes des patients durant la durée du confinement, les opticiens et les audioprothésistes ont mis en place un service minimum.

► Opticiens

Les trois syndicats d'opticiens, en lien avec le Ministère des solidarités et de la santé, ont mis en place un **dispositif de service minimum destiné aux patients** pour assurer le **suivi des demandes urgentes, dans des conditions optimales de sécurité, tant pour le public que pour les personnels.**

Un site permettant au public de connaître les permanences des magasins d'optique a ouvert ce mercredi à l'adresse suivante : www.urgenceopticien.fr

Dans ces magasins ouverts quelques heures par semaine, les patients peuvent **renouveler des équipements cassés/perdus** ou **des équipements inadaptés** (uniquement sur nouvelle ordonnance spécifiant le caractère d'urgence). Les magasins d'optique pourront aussi **délivrer des équipements pour le personnel soignant** dans le cadre du plan Covid-19.

En revanche, en raison d'un risque de transmission du Covid-19, **les lentilles de contact et les produits d'entretien ne peuvent pas être délivrés.** Les patients sont invités à porter leurs lunettes pendant toute la durée du confinement. **Les examens de vue doivent également rester exceptionnels**, en cas de nécessité absolue uniquement.

► Audioprothésistes

Les syndicats professionnels d'audioprothésistes mettent en place un service de continuité des soins durant la durée du confinement qui s'adresse à des **situations prioritaires et urgentes : besoins des personnels soignants appareillés, surdités moyennes, sévères ou profondes, surdités pédiatriques, acouphènes invalidants.**

Pour ces situations uniquement, des rendez-vous peuvent être proposés dans le respect des mesures barrières et de distanciation sociale.

Pour toutes les autres demandes, des informations et conseils sont délivrés par téléphone. Pour le renouvellement de piles, la vente à distance est privilégiée ou la personne est redirigée vers la pharmacie la plus proche.

Plus d'informations sur www.unsaf.org

Point sur l'évolution de l'épidémie de Covid-19 en Nouvelle-Aquitaine

L'épidémie poursuit sa progression dans notre région avec **122 nouveaux cas confirmés recensés par Santé publique France le 24 mars, ce qui porte le total à 875 cas confirmés dans la région** depuis le début de l'épidémie.

(Pour rappel, ces chiffres ne comprennent pas toutes les personnes non testées Covid-19 identifiées par la médecine de ville.)

- **263 personnes sont actuellement hospitalisées** ⁽¹⁾ (au total, 340 personnes ont été hospitalisées depuis le début de l'épidémie dont 115 sont retournées à domicile ⁽²⁾)
- **69 personnes sont actuellement en réanimation ou en soins intensifs** ⁽¹⁾ (116 personnes au total ont été placées en réanimation depuis le début de l'épidémie ⁽²⁾)
- Depuis le début de l'épidémie, **on déplore 25 décès** ⁽²⁾ **parmi les personnes hospitalisées.**

⁽¹⁾ Source GEODES Santé publique France au 24/03 14h

⁽²⁾ Source Santé publique France Nouvelle-Aquitaine au 25/03 14h

Suivi des décès dans les établissements médico-sociaux

L'application permettant la remontée quotidienne du nombre de décès survenus en établissement médico-social devrait être opérationnelle dans les tout prochains jours. Dès qu'elle le sera, l'addition des décès survenus à l'hôpital et de ceux survenus dans les EHPAD permettra de disposer d'estimations quotidiennes de la mortalité couvrant les 2 principaux lieux de survenue des décès liés au Covid-19 (ceux survenant à domicile ou dans d'autres institutions représentant une faible part de la mortalité liée au Covid-19). Ces données de mortalité quotidiennes pourront être accessibles au niveau régional et départemental.

Consultez les chiffres clés et les indicateurs de suivi de l'épidémie Covid-19 (par région et département) sur le site internet de Santé publique France :

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/infection-au-nouveau-coronavirus-sars-cov-2-covid-19-france-et-monde>

Conduite à tenir

Vous avez des symptômes (toux, fièvre) qui vous font penser au Covid-19 :

- ▶ Restez à domicile
- ▶ Evitez les contacts
- ▶ Appelez un médecin avant de vous rendre à son cabinet (vous pouvez également bénéficier d'une téléconsultation)

Si vos symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et des signes d'étouffement :

- ▶ **Appelez le 15**
- ▶ Ne vous déplacez surtout pas chez votre médecin ou aux urgences

Coronavirus : comment limiter la propagation du virus pour se protéger soi et les autres ?

L'action de tous est indispensable pour freiner la propagation du virus. Des gestes simples et de bon sens doivent être adoptés par tous pour préserver sa santé et celle de son entourage :

- ▶ **Se laver les mains très régulièrement,**
- ▶ **Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir,**
- ▶ **Utiliser des mouchoirs à usage unique,**
- ▶ **Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades,**
- ▶ **Demeurer à au moins 1 mètre d'autrui,**
- ▶ **Rester chez soi**
- ▶ **Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation pour :**
 - Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible,
 - Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés,
 - Se rendre auprès d'un professionnel de santé,
 - Se déplacer pour la garde de ses enfants ou pour aider les personnes vulnérables, ou pour un motif familial impérieux, dûment justifié, à la stricte condition de respecter les gestes barrières,
 - Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement

Le numéro vert national pour toutes questions non-médicales : 0800 130 000 (appel gratuit)

La source de référence pour des informations fiables sur la situation :

Site du Gouvernement : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Contact presse :

Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

N° presse dédié Coronavirus : 06 65 24 84 60

ars-na-communication@ars.sante.fr